

# TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES

Le transport routier, le transport ferroviaire ainsi que le transport par canalisation sont susceptibles de provoquer des accidents.

## Dispositions à prendre :

### Alerte :

Si vous êtes témoin d'un accident (déversement et propagation d'un produit avec nuage toxique...) Prévenez les secours en composant le **18**.

Les sapeurs pompiers font une estimation des dangers et mettent en place un périmètre de protection.

### Consignes :

- Bouchez les aérations, coupez le gaz et l'électricité, ne fumez pas, libérez les lignes téléphoniques, écoutez les avertissements à la radio, barricadez les fermetures, abritez-vous dans un bâtiment ;
- Ne prenez pas le risque de sortir pour aller chercher vos enfants à l'école car ils sont en sécurité auprès des services publics.
- Si un nuage toxique vient vers vous mettez-vous à l'abri dans un bâtiment ou si vous devez quitter la zone, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent.

Restez responsable : N'ouvrez jamais une fenêtre pour voir ce qui se passe à l'extérieur, en cas d'évacuation ordonnées par les autorités se munir des objets de premières nécessités (papiers personnels, argent, médicaments indispensables...)

## FEUX

### Définition :

L'homme est très souvent à l'origine des feux par imprudence, accident ou malveillance. La sécheresse et le vent sont des facteurs aggravants.

### Le risque dans la commune :

La commune a des zones forestières situées au lieu dit :

#### **Bazourges**

Il est du devoir de chaque propriétaire de débroussailler son terrain et de l'entretenir régulièrement. Les risques de feux peuvent se situer au niveau des habitations 70% des incendies ont lieu la nuit, la fumée surprenant les habitants dans leur sommeil. L'intoxication par la fumée est en effet la 1<sup>re</sup> cause de décès. Les fumées toxiques et les gaz chauds qui se dégagent peuvent tuer en quelques minutes.

## Suite FEUX

### Les mesures prises dans la commune :

Selon l'ampleur du phénomène, la cellule de crise est activée. Il est fait appel à la gendarmerie pour mettre en place un périmètre de sécurité et les déviations nécessaires. La population est informée des actions visant à éviter les incendies au domicile et sur la conduite à tenir en cas de feux par le DICRIM.

### Conduite à tenir :

- Avant :**
- repérer les chemins d'évacuation, les abris,
  - prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels)
  - débroussailler autour de la maison
  - vérifier l'état des fermetures et la toiture

- Pendant :**
- ouvrir le portail de votre terrain (pour faciliter l'accès des pompiers)
  - Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment (explosion)
  - Rentrer dans le bâtiment le plus proche (un bâtiment solide et bien protégé)
  - Fermer les volets, portes et fenêtres pour éviter de provoquer des appels d'air (aérations cheminées etc)
  - Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations cheminées, etc.)
  - Arrêter la ventilation et la climatisation (la fumée arrive avant le feu)
  - Suivez les instructions des pompiers (ils connaissent le danger)
- Après :**
- Eteignez les foyers résiduels

## INFORMEZ-VOUS

Toutes les questions que vous vous posez à propos de ces informations sont en mairie.

### Dispositions à prendre :

- Participez aux réunions d'information.
- Si une manœuvre grandeur réelle a lieu, venez. Vous verrez peut-être un détail que nous aurons oublié.
- Des plans et des documents sont en mairie. Ils sont consultables par tous.
- Bien se préparer à un danger, même latent, c'est avoir du temps pour sauver les vôtres le jour venu.
- Posez toutes vos questions même si elles vous semblent stupides, une équipe vous répondra en mairie.
- Unissons nos efforts pour aider ceux qui pourraient en avoir besoin.



VILLE DE  
SAINT ROMAIN LE PUY

**DICRIM**

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

**N° d'URGENCE :**  
**POMPIERS 18 ou 112**  
**SAMU 15**

**Mairie, Place de l'Hôtel de Ville**  
**04 77 76 60 55**  
**[www.mairie-saintromainlepuy.fr](http://www.mairie-saintromainlepuy.fr)**

**Lieux d'accueil et d'hébergement :**

- **Salles Paul Marcoux et Gérard Clavelloux**
- **Salle Francis Rapp**

*Conservez ce document,  
un jour il vous sera très utile*



## INONDATION

### Bassin de la Mâre, ruisseaux du Monferrand du Merderet et de la Fumouse

En cas de crue et de débordement sur la départementale D8, les services du Conseil général peuvent couper la route pour interdire la circulation.

Tant qu'il y a des panneaux d'interdiction de circuler le risque subsiste.

En aucun cas n'essayez de traverser quelque soit votre moyen de locomotion car il y a un risque pour votre vie.

Si toutefois vous êtes devant une crue qui vous barre la route et que la signalétique n'a pas été mise en place, faites demi tour et alertez les pompiers en téléphonant au 18.



## MOUVEMENT DE TERRAIN

Ce phénomène est très localisé : Les talus du Pic

### Dispositions à prendre :

- L'accès du chemin est barré : c'est pour votre sécurité.
- Si le phénomène venait à s'accélérer, les habitations menacées seraient rapidement prévenues.

## DEFIBRILLATEUR

La salle Gérard Clavelloux et le gymnase Paul Rapp ainsi que la Mairie sont équipés pour l'instant de défibrillateur en cas de besoin de la population

## Risque Tempête

C'est un risque que l'on a subi ces dernières années....

### CONSIGNES :

- Limitez vos déplacements
- Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- Ne vous promenez pas en forêt.
- Soyez vigilant proche des maisons ...chutes possibles d'objets.
- N'intervenez pas sur les toitures.
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Fermez et obturez les ouvertures
- Ecoutez les avertissements à la radio.

## Risque d'épidémie grave

### CONSIGNES GENERALES:

Appliquer les consignes signalées par les services d'hygiène et de salubrité.

### CAS DE GRIPPE AVIAIRE (virus H5N1) :

- Tous les propriétaires d'oiseaux doivent :
  - Prendre des mesures afin de prévenir tout contact avec les oiseaux sauvages.
  - Déclarer leur lieu de détention en mairie.
- En cas de découverte d'un oiseau mort :
  - Il est interdit de le toucher (risque important de contagion).
  - il faut appeler la Mairie au 04 77 76 60 55

### CAS DE GRIPPE A (virus H1N1)

- En cas de symptômes, appeler votre médecin traitant.
- Pour se protéger :
  - Se lavez régulièrement les mains avec une solution hydro alcoolique.
  - Limitez les contacts non nécessaires avec les personnes malades.
  - Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir en papier lorsqu'on tousse ou éternue. Jetez ensuite le mouchoir dans une poubelle fermée.

## INFORMATIONS UTILES

**Alertes :** si vous entendez les sirènes d'alerte ou le tocsin respectez les consignes de sécurité données par mégaphone, téléphone ou radio !

## Niveaux de vigilances météo :

- Niveau 1 : pas de vigilance particulière
- Niveau 2 : soyez attentif
- Niveau 3 : soyez très vigilant, phénomènes météo dangereux
- Niveau 4 : vigilance absolue, phénomènes météo exceptionnels.

## Numéros Utiles :

- SAMU : 15
- POMPIERS : 18
- POLICE SECOURS : 17
- URGENCES (portable) : 112
- MAIRIE (Aux heures d'ouverture) : 07 77 76 60 55
- ELECTRICITE : 0810 333 142
- GAZ : 0800 476 333

## Fréquences Radio :

- France Info: 105.6 MHz NRJ : 102.7 MHz
- Europe 2 : 97.8 MHz Scoop : 91.3 MHz
- Chérie FM : 95.9 MHz

	Radioactivité
	Inflammable
	Très toxique
	Explosif
	Risque biologique
	Danger électrique